



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23484
28 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 JANVIER 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous informer par la présente d'un fait nouveau intéressant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Conformément au mandat qu'elle a reçu d'aider le Gouvernement libanais à recouvrer sa pleine autorité sur la région, et comme il en a déjà été rendu compte au Conseil de sécurité (S/22129), par. 28, et S/22829, par. 29), la FINUL a négocié avec les autorités militaires libanaises des arrangements visant à transférer à l'armée libanaise la responsabilité de la sécurité dans certaines régions actuellement placées sous la surveillance de la FINUL. Le déploiement de l'armée libanaise intervenu l'année dernière en direction d'autres régions du Sud-Liban, dont la poche de Tyr, a imprimé un nouvel élan à ces négociations, et un groupe de travail militaire mixte constitué de représentants de l'armée libanaise et de la FINUL a déposé une recommandation invitant la Force à transférer à l'armée libanaise la partie occidentale du secteur du bataillon ghanéen, à l'ouest de Marakah.

Le commandant de l'armée libanaise a fait savoir au commandant de la FINUL que le Gouvernement libanais avait accepté la recommandation du groupe de travail mixte. Comme eux, je me félicite de cette recommandation et j'ai décidé de l'accepter. La mesure proposée confirme le déploiement de l'armée libanaise au Sud-Liban et contribue donc à rétablir l'autorité du Gouvernement dans cette région. Elle permettra également à la FINUL de se redéployer dans des secteurs de sa zone d'opérations où sa présence est plus nécessaire. La passation de pouvoirs aura lieu aussitôt que les indispensables dispositions pratiques auront été prises.

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre cette information aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI